



Domiciliation de société

*Agrément préfecture n°44-16-01

Domicilier votre société?

- Vous créez une entreprise ou souhaitez transférer son siège social?
- Vous n'avez pas besoin de locaux à temps plein pour démarrer votre activité ?
- Vous ne souhaitez ou ne pouvez pas domicilier votre activité à votre domicile ?

La domiciliation, une solution idéale et économique pour votre développement de société :

- Moins de frais fixes qu'une location ou l'achat de bureau
- Une adresse stable et unique pour la gestion de vos courriers
- Conserver anonyme l'adresse personnelle du chef d'entreprise



Les avantages pour vous:

- Séparer l'activité professionnelle de la vie personnelle (courriers, sollicitations, etc.)
- Payer moins d'impôts en bénéficiant d'une fiscalité locale attractive (contribution foncière des entreprises)
- Souscrire une domiciliation est simple, pas besoin de vous déplacer.
- Modifier quand vous le voulez la fréquence et l'adresse de réexpédition.
- Résilier à tout moment avec un préavis de 3 mois

Combien cela va me coûter?

- Un forfait unique de 29.90 € HT/mois
- Seuls les frais de réexpédition de votre courrier sont facturés au tarif de La Poste sans commission.
- Forfait gestion annuel de 80 € HT/an

France
Consulting Business



47 bis Avenue du Général de Gaulle . 44 380 Pornichet . France

Tel : 02.52.80.00.14 Fax : 02.52.80.00.15

► www.franceconsultingbusiness.fr

► contact@franceconsultingbusiness.fr



France Consulting Business

Conseil et Optimisation

Documents à nous fournir:

- Deux pièces identités différentes par gérant Mention manuscrite "Copie certifiée conforme à l'original"+ date + signature
- Justificatif de domicile moins de 3 mois
- Statuts de la société ou projet des statuts
- K-bis de moins de trois mois (à transmettre ultérieurement dans le cas d'une création) ou avis sirène pour les auto-entrepreneurs

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter.

www.franceconsultingbusiness.fr

